

Honneur Interdit de traiter Daniel Vasella de criminel

Le défenseur des animaux Erwin Kessler n'a pas le droit d'accuser Daniel Vasella de «crime de masse» (*«Massenverbrechen»*). La Cour suprême de Thurgovie lui ordonne de retirer ce terme de son site internet, a fait savoir hier M. Kessler.

Le responsable de l'Association contre les fabriques d'animaux a par contre le droit de reprocher au président du conseil d'administration de Novartis de «torturer des animaux», estiment les juges.

ATS